

ARRÊTÉ

Désignant Madame Corine WOLFF pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

-:-:-

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants relatifs aux services d'incendie et de secours ;

Vu l'élection de Monsieur Hervé GAYMARD en qualité de Président du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la composition du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie à l'issue de l'élection des représentants des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intervenue le 7 octobre 2020 et de l'élection des représentants du Département intervenue le 15 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'intérieur du 5 janvier 2026 fixant la date limite des élections des représentants des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au Conseil d'administration du service d'incendie et de secours au 22 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Savoie du 28 août 2023 désignant Monsieur André POINTET, membre du Conseil d'administration, pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, en lieu et place du Président du Conseil départemental de la Savoie, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu le mandat de Monsieur André POINTET, représentant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au sein du Conseil d'administration du SDIS de la Savoie, prenant fin à la date d'installation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche dans lequel il siège, dont la séance est prévue le 9 avril 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté susvisé du 28 août 2023 désignant Monsieur André POINTET, membre du Conseil d'administration, pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, en lieu et place du Président du Conseil départemental de la Savoie, est abrogé au 9 avril 2026.

ARTICLE 2 : En application de l'article L1424-27 du Code général des collectivités territoriales, Madame Corine WOLFF, membre du Conseil d'administration, est désignée pour exercer toutes les attributions dévolues à la fonction de Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, en lieu et place du Président du Conseil départemental de la Savoie, à compter du 9 avril 2026.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services départementaux et Monsieur le Directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département (www.savoie.fr), transmis au représentant de l'Etat dans le département et notifié aux intéressés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Grenoble par courrier à l'adresse postale : 2 place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 GRENOBLE Cedex ou via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <http://www.telerecours.fr/>.

Fait à CHAMBERY, le 27 MARS 2026



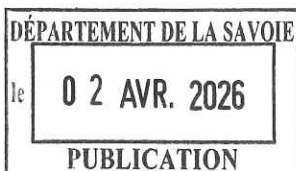
Le Président du Conseil départemental
de la Savoie

Hervé GAYMARD

CONTRÔLE LÉGALITÉ

Le 01 AVR. 2026

ACCUSÉ RÉCEPTION



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT

Secrétaire générale